Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Agglo du Pays de Dreux

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

PROJET

4 rue de Châteaudun / BP 20159 / 28103 Dreux cedex
Tél. 02 37 64 82 00 / www.dreux-agglomeration.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

QUI SOMMES NOUS ?

La direction de la collecte et de la valorisation des déchets (DCVD) représente une équipe de 67 personnes.

Celle-ci se situe au Pôle Technique de l'Agglo du Pays de Dreux, Zone de la Rabette à Dreux.

Notre vice-président est Mr Loïc Barbier ; Il nous oriente et nous aiguille dans les problématiques générales et nous permets de mener des réflexions pour répondre aux objectifs réglementaires nationaux et européens.

Tout au long de ce rapport d'activités, vous pourrez découvrir les tendances du territoire en matière de tri et de prévention, ainsi que les évolutions des actions mises en place.

Vous retrouverez également tous les tonnages des différentes collectes, mais aussi du centre de tri et des déchèteries du territoire.





5 ème vice-président en charge de la Collecte et de la Valorisation des Déchets. Maire de Brezolles retraité chef de service au ministère de la défense, Loïc Barbier présente une expérience dans la fonction publique, les déchets et le monde associatif. En effet, Vice-Président en charge des déchetteries au SITREVA depuis 2020, il a occupé les fonctions de vice-président du patrimoine bâti & moyens généraux à l'Agglo mais a aussi été Président de l'association GRACE (insertion sociale)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

PREAMBULE ET FAITS MARQUANTS

Tri à la source des biodéchets

L'année 2024 a été marquée par le lancement des actions liées au déploiement visant la généralisation du tri à la source des biodéchets. Des réunions de sensibilisation au compostage avec distribution de composteurs (1 par foyer) ont été organisées dès le mois de mars et ce, jusqu'à la fin de l'année. 43 communes ont pu bénéficier de la réunion de sensibilisation courant 2024 et ainsi au total, 3336 composteurs ont été distribués ce qui représente une moyenne de 9,7% de foyers dotés en composteurs dans les communes concernées.

Par ailleurs, des composteurs collectifs ont été installés à la demande et suite à un diagnostic de faisabilité dans plusieurs structures (jardin partagé, école, foyer de vie…).

L'installation de composteurs partagés dans des établissements est systématiquement accompagnée d'une sensibilisation du personnel, des résidents etc. Pour les cantines scolaires, il s'agit également de sensibiliser les élèves au tri des déchets et au retour au sol de la matière organique à travers une animation compostage au sein d'une classe pilote choisie par l'établissement.

Au total, 663 personnes dont une majorité d'enfants ont été sensibilisées au compostage et/ou à la lutte contre le gaspillage alimentaires, en dehors du programme scolaire (voir Sensibilisation et réduction des déchets)







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Rénovation des déchèteries du territoire

Le Sitreva a débuté la mise en œuvre de son plan de réhabilitation des déchèteries du territoire. Ainsi après 10 mois de travaux et plus de 2 millions d'euros investis, la déchèterie de Saulnières a pu rouvrir ses portes en avril 2024. Les travaux de rénovation et sécurisation de la déchèterie de Dreux ont débuté eux aussi en 2024 et coûteront plus de 5 millions d'euros. La réouverture du site est prévue en 2025.





Avant travaux





Après travaux

Lancement du renouvellement du parc poids lourds et modernisation du service



Le parc poids lourds utilisé par les équipes de régie accuse une grande vétusté (15 à 16 ans d'âge pour certains matériels). Fort de ce constat, face aux frais de maintenance en constante augmentation et dans une optique de modernisation du service, l'agglomération a lancé un programme de renouvellement de son parc.

Ce programme, pluriannuel permettra de moderniser le parc au fur et à mesure en lissant les investissements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Table des matières

PRESENTATION DU SERVICE 6
Agglomération du Pays de Dreux 6
Orientations stratégiques 6
Le cadre réglementaire 7
Les missions du service 8
Structure du service et ressources humaines 8
Principaux marchés lancés en 2024 9
Accueil du public 9
LA PRECOLLECTE 10
Evolution de l'activité du service par flux 10
Motifs de demande de livraison de bacs 10
Evolution du nombre de réparation 11
LA COLLECTE DES DECHETS 12
Périmètre de collecte 12
Modalités de collecte 13
Evolution des tonnages collectés 14
Evolution des tonnages collectés par habitants 15
La collecte des professionnels 16
LE SITREVA 17
LES DECHETERIES 18
Evolution des fréquentations 19
Evolution des tonnages en déchèterie 20
LE TRAITEMENT DES DECHETS 22
Les exutoires 22
Flux sortants (en tonnes) 23
Répartition des différents flux de déchets 23
SENSIBILISATION ET REDUCTION DES DECHETS 24
La sensibilisation 24
Les programmes pédagogiques 24
Adoptez un composteur 26
FINANCES 27
Fonctionnement 27
Investissement 31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

PRESENTATION DU SERVICE

Agglomération du Pays de Dreux

L'agglomération du Pays de Dreux est une communauté d'agglomération qui occupe la partie eurélienne du Drouais et la partie nord du Thymerais. Son siège se situe dans le département d'Eure et Loir en région Centre Val de Loire. Elle compte également des communes du département de l'Eure (Région Normandie).



En 2024, elle compte 81 communes et 117 534 habitants et s'étend sur 1056 km^2. Elle est la première intercommunalité de la région Centre Val de Loire par sa superficie et la quatrième du fait de sa population. Sa typologie est mixte à dominante rurale. Près de 74% des logements sont des logements individuels. Plus d'un quart des logements du territoire sont des appartements.

Orientations stratégiques

Les axes de travail et orientations sont présentés en commission déchets. Ils découlent des évolutions réglementaires mais aussi de la volonté forte des élus d'améliorer le service rendu à la population et le cadre de vie des citoyens. Les commissions sont présidées par M. Loïc BARBIER, vice-président en charge de la collecte et la valorisation des déchets. Elles sont composées de 162 membres et d'un suppléant par commune.
Elles ont pour objectif de débattre des dossiers en cours dans le respect de la réglementation et de l'intérêt communautaire.

Les propositions de la commission peuvent ensuite être entérinées par le bureau communautaire ou le conseil communautaire.

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays-de-Dreux. Présidé par Gérard Sourisseau, il compte 123 élus titulaires qui représentent les 81 communes. Selon le nombre d'habitants, chaque commune dispose d'au moins un représentant.



Le conseil communautaire élit les membres du bureau communautaire : un président, 15 vice-présidents et 10 conseillers communautaires attachés aux délégations thématiques.
Il se réunit au moins une fois par trimestre et est l'organe exécutif de l'agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Le cadre réglementaire

La collecte des déchets des ménages et assimilés s'effectue dans le cadre de la **compétence collecte et traitement des déchets** définie à l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (loi NOTRE, articles 64 et 66) a transféré cette compétence de manière obligatoire aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1er janvier 2017.

La collecte est définie par l'article R 224-23 du CGCT comme « toute opération de ramassage des déchets, y compris leur tri et leur stockage préliminaire, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets ».

Le président de l'EPCI compétent en matière de déchets, ou le maire en cas d'opposition au transfert de ses pouvoirs de police dans les formes et délais prévus au III de l'article L.5211-9-2 du CGCT, fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets (article R2224.26 du CGCT). Le président de l'EPCI, ou le maire le cas échéant, les porte à la connaissance des administrés par la mise à disposition d'un guide de collecte. Ce guide doit comporter « les règles d'attribution et d'utilisation des contenants pour la collecte, notamment pour ce qui concerne la collecte en porte à porte » (article R2224-27 et R. 2224-28 du CGCT).

Le règlement de collecte a été mis en place par arrêté du président en date du 28 mai 2015. Il est consultable sur simple demande ainsi que sur le site internet de l'agglomération : www.dreux-agglomeration.fr

La collecte des déchets est également régie par des lois supra communautaires :

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) : 100% d'extension des consignes de tri en 2022. Généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025.



Ordonnance juillet 2020 : Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) : Déploiement au plus tard le 31 décembre 2022 du dispositif harmonisé de règles de tri sur les emballages ménagers. Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.). A cette date, les collectivités territoriales auront l'obligation de proposer des solutions dédiées aux ménages. Tendre vers l'objectif 100 % plastiques recyclés d'ici le 1er janvier 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Les missions du service

L'agglomération possède la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur l'ensemble du territoire intercommunal.

A ce titre elle assure :

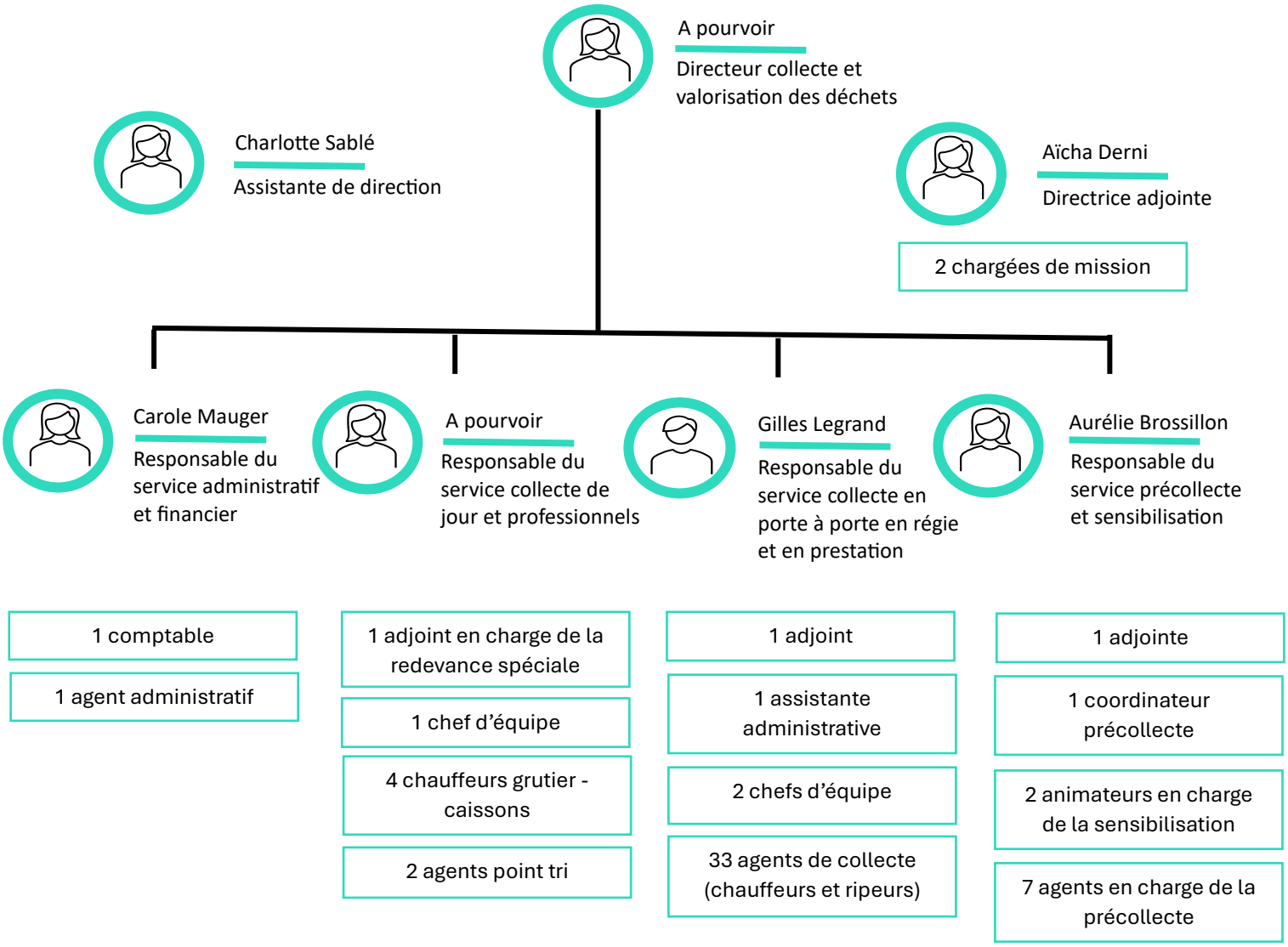
- La précollecte : acheter, livrer, entretenir le matériel de collecte (bacs, bornes de collecte ….)
- La collecte : collecter en porte à porte ou en apport volontaire les déchets ménagers et assimilés
- Le transport et transfert des déchets (délégué au SITREVA) : transport des déchets vers les différents exutoires de traitement
- Le traitement des déchets (délégué au SITREVA) : valorisation (matière ou énergétique), ou enfouissement des déchets
- La gestion des déchèteries (déléguée au SITREVA) : l'accueil des usagers en déchèterie (haut de quai), le transport et la valorisation des déchets associés (bas de quai).

Structure du service et ressources humaines

Les agents de la direction de la collecte et de la valorisation des déchets représentent 16.6% de la masse salariale de l'agglomération.

Ils assurent la collecte des déchets au lundi au vendredi 22h/24h. Ils assurent également des astreintes le weekend.

ORGANIGRAMME AU 1ER JANVIER 2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publié le : 15/10/2025

La DCVD compte de nombreux postes différents. En 2024, 80 agents permanents, 27 saisonniers et l'équivalent de plus de 4.5 ETP en intérim ont ainsi permis d'assurer la continuité du service de collecte.

Principaux marchés lancés en 2024

La diversité de ses missions amène la DCVD à lancer des marchés dans des domaines très variés allant de la fourniture de matériel à des études, en passant par des prestations de service.

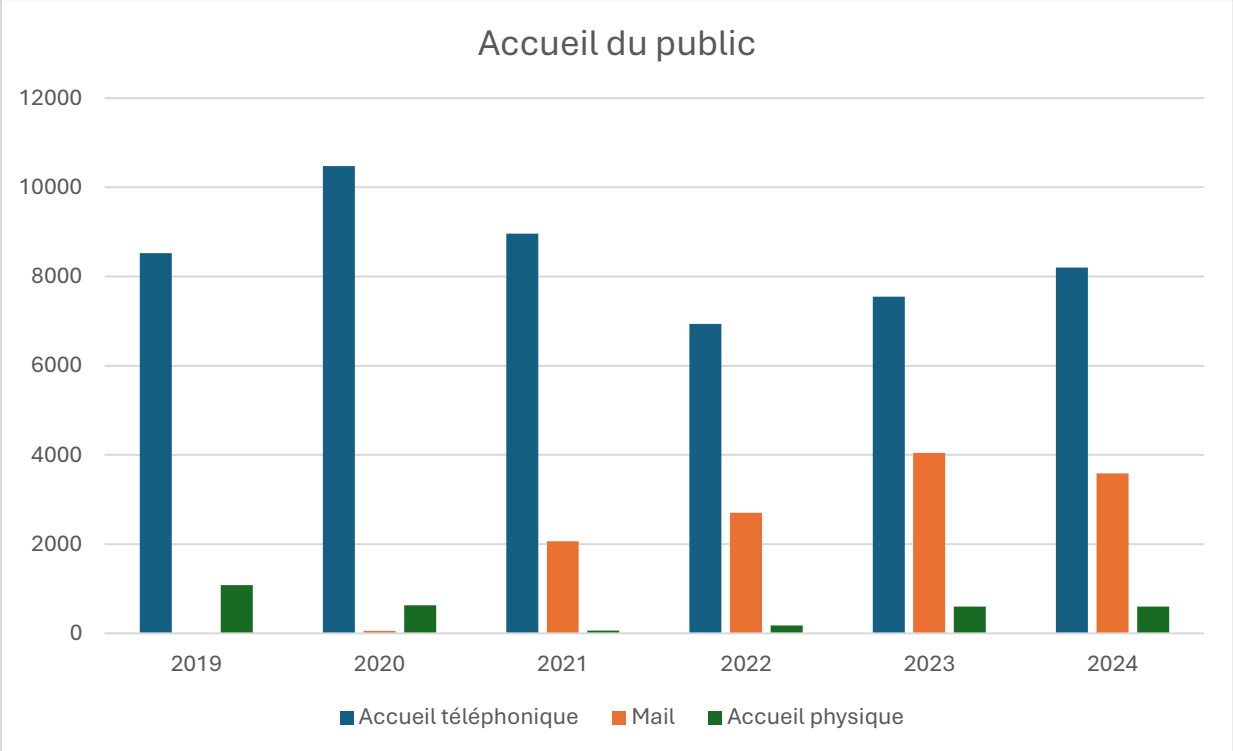
Date de lancement	Objet du marché	Durée du marché	Prestataire(s) retenu(s)
Janvier 2024	Assurance poids lourds + véhicules légers + engins (7 lots)	5 ans	CD assurance + PNAS + SMACL + ACL courtage
Mai 2024	Location BOM	5 ans	SAML
Juin 2024	Sacs réutilisables végétaux	1 an	PLAST UP
Juillet 2024	Equipements de protection individuelle	1 an	Quincaillerie Beauceronne + Solipolis
Août 2024	Intérim déchets : chauffeurs + ripeurs	1 an	RAS Intérim + Adecco
Novembre 2024	Location BOM 7,5T	1 an	FAUN
Décembre 2024	Acquisition de composteurs collectifs bois	3 ans	ECOSEC
Décembre 2024	Acquisition bacs + pièces détachées	1 an	ESE

Les marchés d'un an sont renouvelables 3 fois.

Accueil du public

Le pôle technique assure un accueil téléphonique et physique pour répondre aux questions de usagers.

En 2024, cela représente 8202 questionnements téléphoniques et 3589 mails traités. En complément 601 usagers se sont présentés aux services techniques afin d'avoir des renseignements pour la gestion de leurs déchets.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

LA PRECOLLECTE



La collecte en porte à porte implique un service de distribution, de réparation et de maintenance des bacs roulants. Chaque foyer éligible à la collecte en porte à porte dispose d'un bac roulant pour chacun des flux collectés. Seuls ces conteneurs sont collectés car ils sont adaptés aux bennes. Le dépôt de sacs ou autres déchets à côté des contenants est interdit. Les déchets ne sont pas collectés et sont considérés comme des dépôts sauvages.

Une équipe d'environ 8 agents se charge des nouvelles dotations, réparations, des demandes de changement de capacité sur l'ensemble des 81 communes du territoire. Ces opérations sont gratuites pour les usagers.

L'activité de cette cellule est cette année encore en baisse de 18%.

Evolution de l'activité du service par flux

Livraisons	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Ordures ménagères	1802	2449	2503	2400	1831	1699	**-7%**
Déchets recyclables	1366	1824	1638	1736	1881	1462	**-22%**
Carton	60	69	109	101	49	33	**-33%**
Déchets verts	282	274	472	394	243	112	**-54%**
Verre	354	393	325	223	245	195	**-20%**
Total	**4029**	**5012**	**5082**	**4897**	**4249**	**3501**	**-18%**

On observe une nette diminution des livraisons de bacs sur l'ensemble des flux. Cela s'explique par différents facteurs : arrêt de la collecte en porte à porte du verre annoncée sur certains secteurs pour le début de l'année 2025, arrêt des collectes déchets végétaux, retour sur un renouvellement du parc « classique » pour les déchets recyclables suite au pic lié au déploiement des extensions des consignes de tri …

Motifs de demande de livraison de bacs

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Nouvel arrivant	1426	1194	1148	1115	**-3%**
Complément	974	915	990	316	**-68%**
Changement de capacité	1078	851	1052	952	**-10%**
Cassé/détruit	685	609	591	647	**9%**
Vol/disparition	556	607	398	312	**-22%**
Brûlé	92	45	70	36	**-49%**
Autre				123	**/**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

On observe une baisse de l'ensemble des catégories de motifs de livraison des bacs sauf du motif « cassé / détruit ». Cela est corrélé au vieillissement global du parc de bacs mais aussi au vieillissement des camions de collecte. Les dents de préhension des bacs, avec l'usure des véhicules se tordent et cassent plus facilement risquant d'endommager les bacs.

Evolution du nombre de réparation

Année	Nombre de réparation
2024	1735
2023	976
2022	1679
2021	1743
2020	1535
2019	1620

L'agglomération porte une attention particulière à la durabilité des contenants. Ainsi les opérations de réparations sont systématiquement privilégiées (+78% d'opérations de réparation entre 2023 et 2024).



Si les bacs ne peuvent être réparés, ils sont démantelés, les pièces de rechange réutilisables conservées et les parties trop usagées sont recyclées.

Ce sont ainsi 40,5 tonnes de plastique qui ont ainsi pu être valorisées par l'agglomération.

Dans un souci d'économie circulaire, l'agglomération impose également à ses fournisseurs l'utilisation de plastique recyclés dans la fabrication des bacs neufs.

En complément des collectes en bacs, l'agglomération assure une collecte en apport volontaire. Ceux-ci peuvent être aériens ou enterrés. Le parc actuel est vétuste : certaines colonnes enterrées ont été installées il y a plus de 14 ans.

A des fins de rationalisation financière et pour éviter des coûts de génie civil importants, l'agglomération procède à une campagne pluriannuelle de refit des colonnes enterrées. Les cuvelages bétons contenants les colonnes métalliques sont conservés. L'ensemble des parties métalliques (plateformes de sécurité, cuvelage, plateforme piétonnière, avaloir) sont remplacées par des matériels plus ergonomiques (présence de pédales pour les ordures ménagères par exemple).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

LA COLLECTE DES DECHETS

Périmètre de collecte

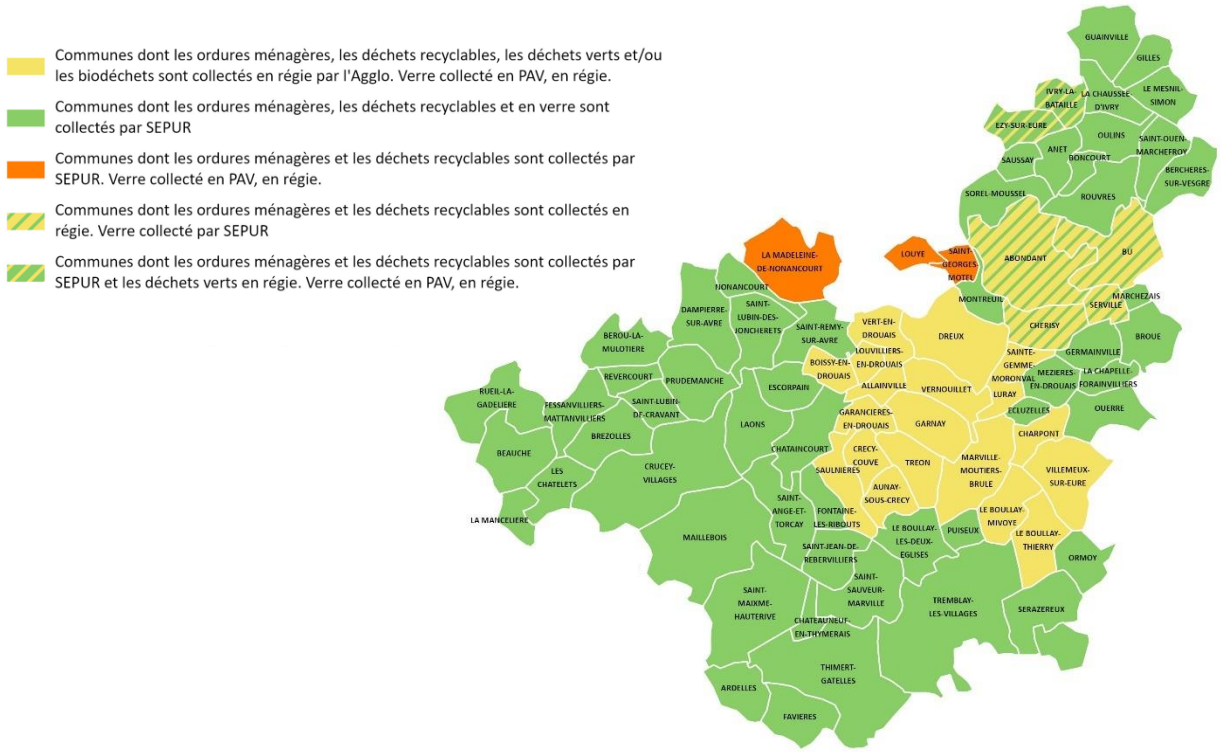
Avec une surface de plus de 1 000 km2, l'agglomération a délégué une partie de la collecte en porte à porte à un prestataire, la société SEPUR. Elle assure par ailleurs la collecte de la partie la plus dense de son territoire ainsi que les collectes en apport volontaire.

71 739 habitants bénéficient ainsi d'un des services de collecte proposé par les équipes de régie et 58 935 habitants bénéficient d'un des services assuré par le prestataire mandaté par l'agglomération.

Les collecteurs du territoire :

La régie de collecte de l'agglomération du pays de Dreux assure les collectes en porte à porte des ordures ménagères, des déchets recyclables, des déchets verts. Elle assure également la collecte des ordures ménagères, déchets recyclables et du verre en apport volontaire.

SEPUR assure les collectes en porte à porte des ordures ménagères, des déchets recyclables, du verre et des encombrants



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Modalités de collecte

La collecte en apport volontaire

Ce mode de collecte est présent sur une partie du territoire en complément ou en mode de collecte principal. Le principal atout de ce mode de collecte est de permettre un accès au service 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Il permet également de rationaliser les collectes (chaque point d'apport volontaire a une capacité minimale de 3m3) d'un point de vue technique mais également financier.

Sur le territoire l'apport volontaire concerne les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre. Les points d'apport volontaires à destination des ordures ménagères et déchets recyclables se trouvent essentiellement en milieu urbain à destination des collectifs. La collecte du verre est en cours de déploiement sur les 81 communes.

La collecte des points d'apport volontaire nécessite des véhicules spécifiques (Ampliroll – Grues), différents des véhicules du porte à porte. Les fréquences de vidage dépendent du remplissage des bornes. La collecte des points d'apport volontaire est assurée en régie par 4 grutiers en 2024 (contre 3 en 2023).

La propreté des abords des points d'apport volontaire est assurée par 3 agents en charge du nettoyage des points tri. Ils se chargent de collecter l'ensemble des dépôts sauvages présent à proximité des bornes de collecte.

La collecte des caissons et compacteurs

L'agglomération assure la collecte de caissons et compacteurs sur le territoire. Ces matériels permettent la collecte du marché et de l'hôpital de Dreux, ainsi que la collecte de divers professionnels de l'agglomération.

Cette activité, en plein essor est assurée là aussi en régie par un chauffeur caisson.

La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte (PAP) est réservée aux habitats individuels, aux professionnels (sous certaines conditions) et aux habitats collectifs. Les principales collectes sont celles des ordures ménagères et des emballages.

En régie une quarantaine d'agents dont 2 chefs d'équipe et 2 chefs d'équipe adjoint se répartissent en 2 équipes (une le matin et une le soir).

Le matin les agents travaillent de 4h à 11h, et le soir de 19h à 2h.

10 bennes équipées d'un système de géolocalisation permettent de collecter les déchets au sein des 21 communes collectées en régie. Ce système permet de visualiser instantanément la position des équipes et ainsi répondre efficacement aux réclamations des usagers.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Evolution des tonnages collectés

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Ordures ménagères	29 864	29 637	28 626	27 207	26 554	-2%
En porte à porte	28 209	27 985	27 049	25 724	24 914	-3%
En apport volontaire	1 655	1 652	1 577	1 483	1 639	11%
Emballages et Papiers	6 312	6 714	6 280	6 527	6 782	4%
En porte à porte	5 935	6 315	5 969	6 277	6 507	4%
En apport volontaire	332	350	273	250	275	10%
Papier	45	49	38	0	0	/
Déchets végétaux	3 039	4 514	3 539	3 384	3 914	16%
Déchets des professionnels	28	197	195	99	102	3%
Verre	3 194	3 359	3 141	2 843	2 823	-1%
En porte à porte	1 738	1 785	1 707	1 675	1 532	-9%
En apport volontaire	1 407	1 528	1 373	1 119	1 241	11%
Verre des professionnels	49	46	61	49	50	2%
Cartons	445	630	605	564	572	1%
Encombrants	1 758	1 646	1 510	752	394	-48%
En porte à porte	883	688	635	8	7	-7%
Conventions tripartites ville de Dreux, de Vernouillet et Habitat Drouais	714	820	729	622	267	-57%
Dépôts sauvages	161	138	146	122	120	-1%
Caissons OM et tout venant	929	863	676	852	1 356	59%
Professionnels	627	393	353	512	962	88%
Marchés forains	269	339	276	280	310	11%
Gens du voyage	33	131	47	60	84	40%
Total	45 541	47 363	44 377	42 129	42 394	1%

En 2024 ce sont plus de 226 k tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées soit près de 650 tonnes de moins qu'en 2023. L'infléchissement des quantités d'ordures ménagères à collecter se confirme donc en 2024. Les habitants de l'agglomération trient mieux avec plus de 250 tonnes d'emballages et papiers supplémentaires collectés en 2024.

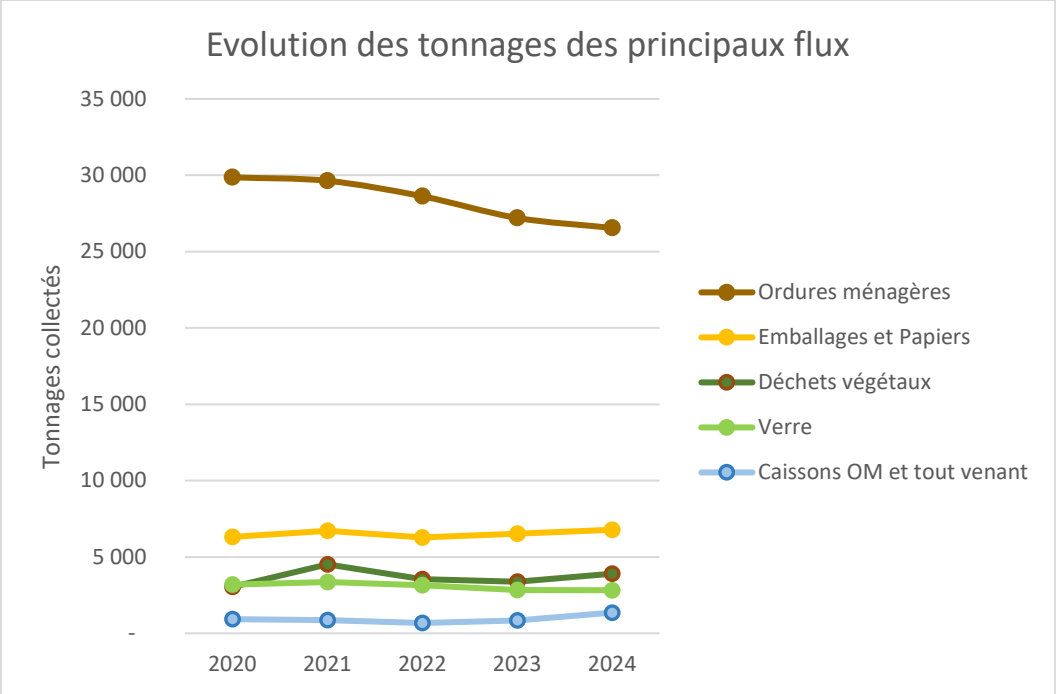
Le changement des modes de consommation, l'extension des consignes de tri ainsi que la baisse de la consommation due à l'inflation impactent fortement les tonnages collectés.

Pour rappel, l'Agglomération du Pays de Dreux a mis en place les extensions des consignes de tri au 1er janvier 2023. Cette extension a permis la simplification des consignes de tri : **TOUS** les emballages et papiers se trient !

On observe également une forte hausse des tonnages de déchets verts collectés. La pluviométrie particulièrement importante de 2024 a fortement favorisé la croissance des végétaux, à l'origine de cette hausse.

L'évolution des tonnages en 2025 devra être analysée avec soin : l'arrêt des collectes déchets végétaux, la fermeture de la déchèterie de Dreux pourraient avoir un impact négatif sur les collectes en porte à porte en cas de report de charge.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



Evolution des tonnages collectés par habitants

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Ordures ménagères	255	252	245	233	226	-3%
Emballages et Papiers	53	57	54	56	58	3%
Déchets végétaux (ramené à la population bénéficiant du service 69 463)	48	71	56	54	56	4%
Verre	27	29	27	27	24	-11%

Bien qu'étant en baisse, la production d'ordures ménagères des habitants du territoire reste élevée : selon une étude menée par la région Centre Val de Loire en 2021, la production moyenne d'ordures ménagères est de 212 kg/ habitant.

Le taux de captation des emballages et papiers est quant à lui très bon, cela reste cependant à modérer au regard du taux de refus de 34% en hausse par rapport à 2023 (à l'échelle régionale ce taux n'était que de 27.7% en 2021).

Enfin la performance de collecte du verre est faible avec une captation à hauteur de 24kg/hab/an contre 36 kg/hab/an en région.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

La collecte des professionnels

En complément des collectes des déchets des particuliers, l'agglomération prend en charge la collecte des déchets des professionnels du territoire (déchets assimilés). Celle-ci n'est proposée que

- si les quantités de déchets produites sont limitées, afin de ne pas impacter les collectes des particuliers
- si la typologie de déchets produits ne nécessite pas de traitement particulier

A ce titre, en dessous du seuil de 3000 litres de gisement par semaine et par flux, les professionnels financent le service via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), comme les particuliers.

Au-delà de 3000 litres de gisement par semaine tous flux confondus, les professionnels financent le service via la redevance spéciale, taxe obligatoire qui les exonère de la TEOM. Cette taxe doit couvrir les coûts réels de la collecte et du traitement des déchets.

Au-delà de 4000 litres de gisement par semaine par flux, les professionnels doivent externaliser la collecte du ou des flux concernés par le dépassement. Ils peuvent également être exonérés de TEOM (sous certaines conditions).

En 2024, la redevance spéciale c'est :

- 194 conventions sur le territoire dont 156 administrations et 38 entreprises
- 2 tournées spécifiques destinées exclusivement aux professionnels (verre et biodéchets)
- 300 heures de collecte effectuées par 2 agents

En complément des collectes en porte à porte, le service propose également un service de collecte des déchets en caissons ou compacteurs :

- 28 contrats de location caisson à l'année ont été passés en 2024
- 33 contrats de location ponctuelle de caissons ont été passés en 2024
- 2 contrats de location de compacteur ont été signés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

LE SITREVA

Sitreva est un syndicat mixte. Créé le 1er mars 1994, il a son siège à Ouarville, en Eure-et-Loir.

Il a pour missions le traitement et la valorisation des déchets que ses membres lui ont confiés après les avoir collectés dans leurs périmètres respectifs, ainsi que l'exploitation des déchèteries implantées dans ces mêmes périmètres.

Les membres de Sitreva sont de nature différente – syndicats mixtes ou établissements de coopération intercommunale – mais ont pour trait commun d'être chacun responsable de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre. Sont membres de Sitreva :

- L'Agglomération du Pays de Dreux
- La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- Le Sictom de la Région d'Auneau
- Le Sictom de la région de Châteaudun
- Le Sictom de la région de Rambouillet

Ensemble, ils forment un territoire de 4 270 km2 pour une population de 310 230 habitants.

Le SITREVA est un établissement public et est à ce titre doté d'un organe politique : le Comité syndical. Il comprend 34 délégués titulaires (dont 12 issus de l'agglomération) élus par les syndicats membres et 34 délégués suppléants (dont 12 issus de l'agglomération).

Le SITREVA gère en régie 5 centres de transfert situés à Châteaudun, Dreux, Droue sur Drouette, Ouarville et Rambouillet.

60% des déchets traités par le SITREVA transitent par ces centres.

Les centres de transfert sont des sites de vidage des bennes de collecte et des caissons de déchèterie. Les déchets sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement. Cette logistique permet de rationaliser le transport, limiter les coûts et l'impact environnemental.

L'année 2024 a été marquée par le passage en délégation du centre de tri de Dreux. La gestion de cet outil industriel a ainsi été confiée à la société Paprec en début d'année.



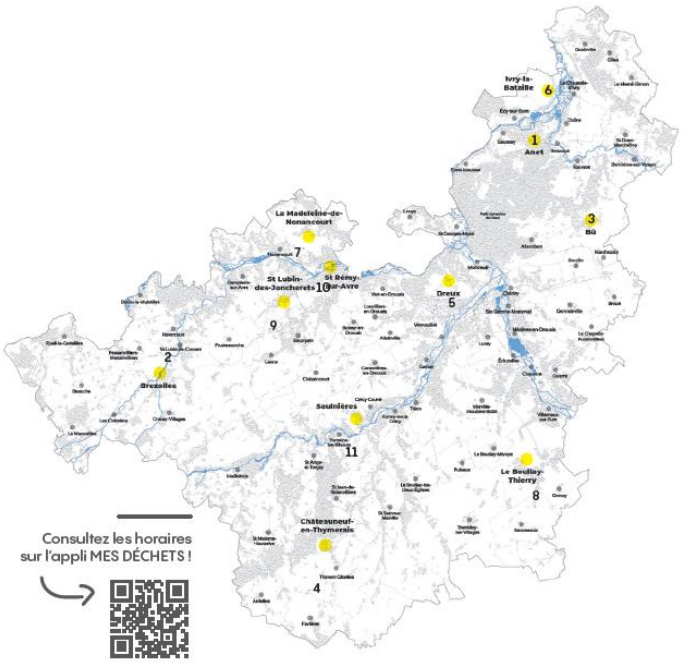
Des travaux lourds de modernisation du site ont débutés dès cette année. Ils permettront une réouverture du centre avant la fin d'année 2025.

Ceux-ci permettront un meilleur tri des déchets et permettront d'augmenter la capacité d'accueil du site dans une optique de rationalisation des coûts. 22 millions d'euros ont ainsi été investis.

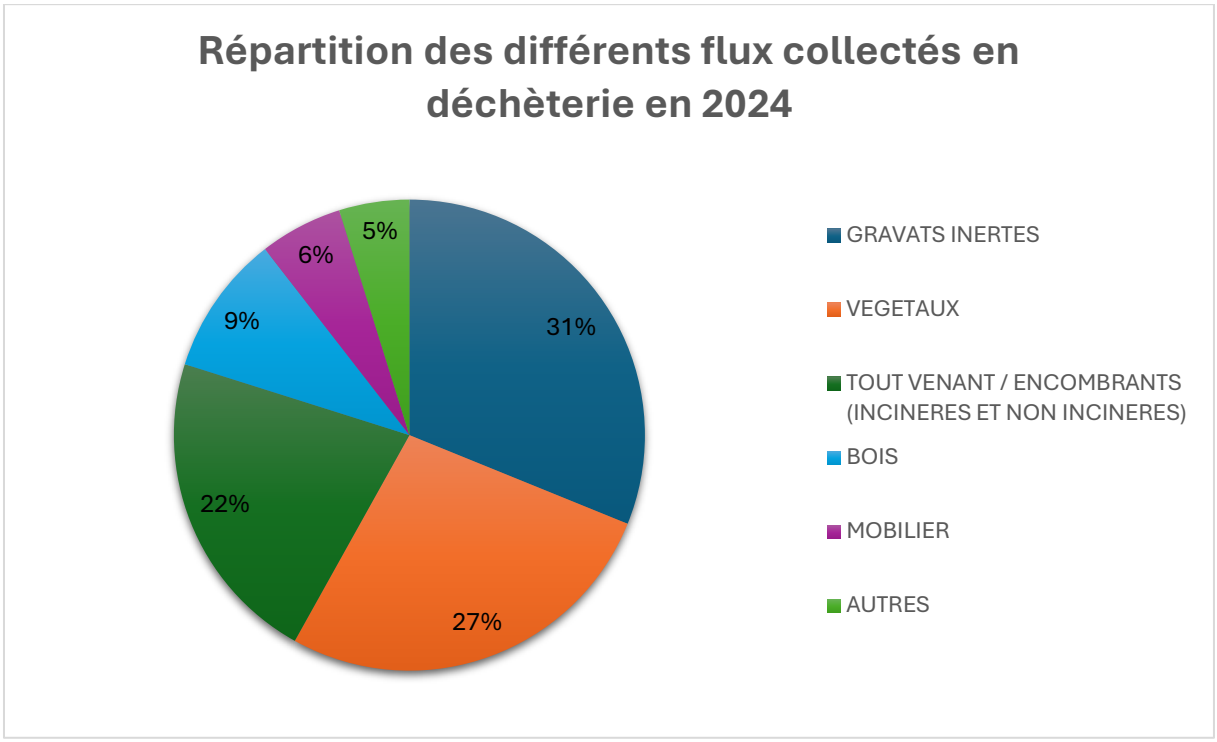
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

LES DECHETERIES

L'agglomération compte 10 déchèteries ainsi qu'une végèterie. Ces structures sont gérées par le SITREVA.



Les déchets qui ne peuvent être collectés en porte à porte y sont apportés directement par les usagers : gravats, végétaux, tout venant, bois, mobilier, DEEE, déchets toxiques …



Ils sont ensuite valorisés en étant acheminés au sein des équipements appropriés. Chaque usager bénéficie de 50 points par an pour déposer ses déchets. Pour ce faire, il suffit de faire une demande de Pass' déchèterie. Cette carte est gratuite sous réserve de présentation d'un justificatif de domicile de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

moins de 3 mois. Elle permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries gérées par le SITREVA, pas uniquement aux déchèteries de l'agglomération.

Ces modalités d'accès permettent de mieux réguler les apports en déchèterie. En effet, les usagers doivent optimiser leur voyage afin d'utiliser leurs points de manière raisonnée.

Elles permettent également d'assurer un traitement équitable des usagers et de maintenir une facturation juste des professionnels. Pour ces derniers, les apports sont possibles mais payants.

Les modalités d'accès sont les suivantes : chaque usager se voit décompter un nombre de point correspondant à la typologie de véhicule utilisée (un point supplémentaire est décompté par 10 Kg de produits chimiques apporté).



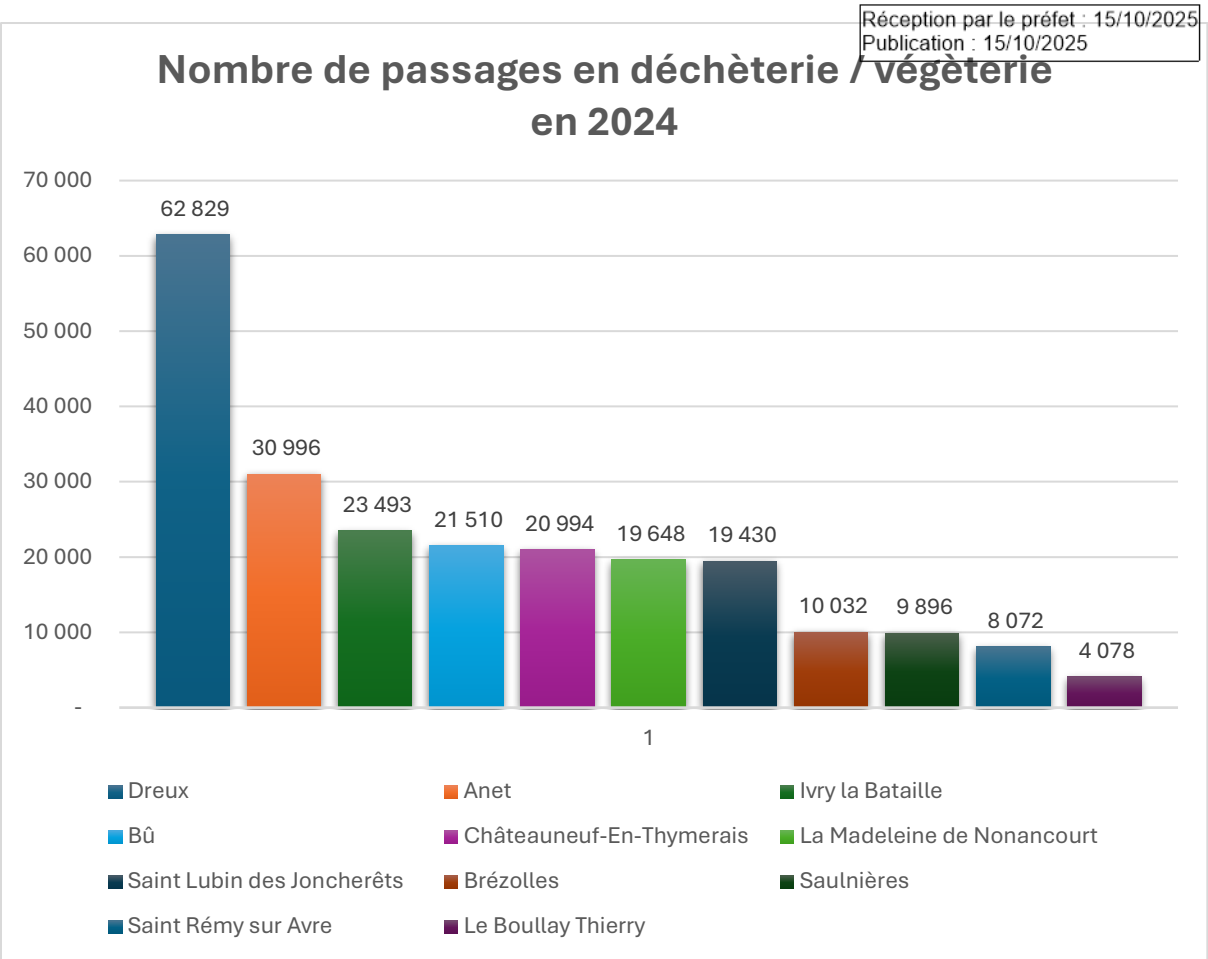
<u>Evolution des fréquentations</u>

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Anet	19 394	34 353	25 967	27 910	30 996	+ 11%
Brézolles	6 047	9 523	7 243	8 123	10 032	+23.5%
Bû	12 289	12 571	14 279	15 916	21 510	+ 35 %
Châteauneuf-En-Thymerais	16 243	22 489	18 906	20 191	20 994	+ 4 %
Dreux	62 706	100 723	66 567	70 054	62 829	- 10 %
Ivry la Bataille	17 790	25 173	18 532	19 630	23 493	+ 20 %
La Madeleine de Nonancourt	13 524	23 347	15 919	16 887	19 648	+ 16 %
Le Boullay Thierry	3 498	4 909	4 511	3 950	4 078	+ 3 %
Saint Lubin des Joncherêts	11 825	18 549	13 734	15 615	19 430	+ 24 %
Saint Rémy sur Avre	4 137	7 674	5 592	6 248	8 072	+ 29 %
Saulnières	913	-	-	-	9 896	/
TOTAL	**168 366**	**259 311**	**191 250**	**204 524**	**230 978**	**+ 13%**

L'engouement pour les déchèteries se confirme au sein de l'agglomération. Ainsi, malgré la fermeture de la déchèterie de Dreux en décembre 2024 qui explique le recul de nombre de passage sur la structure, les passages en déchèterie augmentent de 13% en 2024 par rapport à 2023.

2024 a également été marquée par la transformation de la déchèterie du Boullay-Thierry en végèterie. Cette transformation a eu lieu le 19 octobre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



Evolution des tonnages en déchèterie

FLUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BOIS	4 353	4 371	3 753	4 880	3 674	3 615	3 683
DEEE	902	994	825	1052	523	877	913
GRAVATS INERTES	12 131	11 760	8 415	12 609	9 460	10 804	11 913
METAUX	965	1 172	1 088	1 296	952	834	867
MOBILIER	1 245	1 334	964	1 363	992	1 926	2 176
PNEUS	89	64	59	46	0	0	
TOUT VENANT / ENCOMBRANTS (INCINERES ET NON INCINERES)	12 497	13 055	10 320	11 668	7 782	8 333	8 329
Dont part non incinérable							6 234
Dont part incinérable							2 095
VEGETAUX	12 208	11 918	7 563	13 017	8 663	8 415	10 307
PLATRE							64
TOTAL	**44 390**	**44 668**	**32 987**	**45 931**	**32 046**	**34 804**	**38 251**

Les tonnages en déchèterie restent en hausse en 2024 malgré la fermeture pour travaux, en fin d'année de la déchèterie de Dreux (+10%). La hausse des tonnages de la filière mobilier (+10.3%) confirme le report des tonnages « encombrants », collectés jusqu'en 2023 en porte à porte vers les déchèteries.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

On note notamment, une très forte augmentation des tonnages de déchets végétaux collectés en déchèterie (+22.5%), à l'instar des collectes en porte à porte. Cela s'explique là aussi par une année 2024 particulièrement pluvieuse.

En lien avec le développement de nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP PMCB), une filière plâtre a également été mise en place dans certaines déchèteries. Cette nouvelle REP permet, via une éco-contribution, la prise en charge gratuite de certains déchets du bâtiment dont le plâtre.

	DREUX	IVRY LA BATAILLE	ANET	LA MADELEINE DE NONANCOURT	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	BU	SAINT LUBIN DES JONCHERETS	BREZOLLES	LE BOULLAY THIERRY	SAULNIERES	SAINT REMY SUR AVRE	**TOTAL**
Bois	1 476,05	379,52	366,00	241,26	275,18	289,74	230,77	135,02		213,40	72,52	**3 679,46**
Cartons	49,75	4,40	22,68	16,15	22,96		17,90			13,20		**147,04**
DDS	76,57	12,70	25,29	16,47	16,54	14,28	15,95	9,28		12,46		**199,53**
DEEE	301,52	88,31	118,93	75,55	94,41	71,92	73,48	42,73		45,71		**912,57**
Gravats inertes	7 633,77	724,76	678,78	375,84	520,42	552,98	448,00	233,78	107,54	463,34	173,80	**11 913,01**
Métaux	300,86	89,12	89,00	81,88	76,48	70,30	55,00	46,88		42,00	15,40	**866,92**
Mobilier	744,30	136,26	308,97	129,89	181,54	194,69	181,90	81,81	49,12	109,33	58,26	**2 176,07**
Plâtre		11,40		19,34	25,00					7,74		**63,48**
Tout-venant	2 865,36	1 143,29	929,09	473,20	578,91	751,72	543,36	295,68	138,17	417,98	192,26	**8 329,02**
Végétaux	3 049,26	1 043,12	1 252,28	892,72	901,07	1 064,04	698,86	419,11	169,20	508,28	309,38	**10 307,32**
Total	**16 497,44**	**3 632,88**	**3 791,02**	**2 322,30**	**2 692,51**	**3 009,67**	**2 265,22**	**1 264,30**	**464,03**	**1 833,45**	**821,62**	**38 594,42**
Total 2023	18 094,00	2 963,00	3 622,00	1 837,00	2 424,00	1 982,00	1 652,00	1 151,00	455,00	Fermée	750,00	**34 930,00**
Evolution 2023 - 2024	**-9%**	**23%**	**5%**	**26%**	**11%**	**52%**	**37%**	**10%**	**2%**	**/**	**10%**	**10%**

On observe sur ces principaux flux, une augmentation des apports en déchèterie avec une très forte hausse sur 4 sites : Ivry la bataille, La Madeleine de Nonancourt, Bû et Saint Lubin des Joncherets.



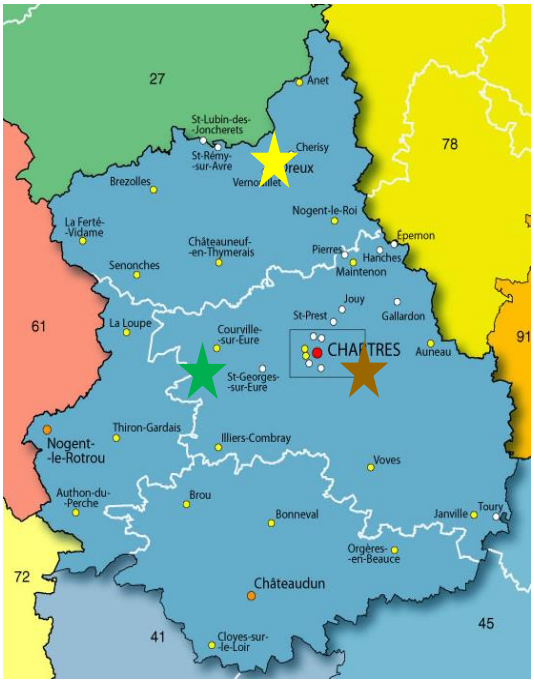
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les exutoires

Une fois collectés, les déchets sont envoyés vers différents sites de traitement et de valorisation en fonction de leur nature. La qualité de chaque gisement est donc primordiale : un déchet déposé dans le mauvais contenant sera orienté vers une filière de traitement inadaptée. Ces erreurs de tri ont un impact économique et écologique.

Exutoires des principaux flux collectés	Flux de déchets	Typologie de traitement
Centre de tri TRIVALO, Dreux	Emballages, papiers, cartons	Valorisation matière
UVE, Ouarville	Ordures ménagères et tout venant incinérable	Valorisation énergétique
Selon disponibilité : - SIBELCO, Saint Menge - SIBELCO, Reims - MALTHA, Izon - Prover SAS, Wingles	Verre	Valorisation matière
EMTA Guitrancourt	Tout venant non incinérable	Enfouissement
Plateforme de compostage Le Thieulin	Déchets verts	Valorisation matière



Le centre de tri TRIVALO 28 est géré via une délégation de service public (DSP) par la société Paprec depuis le 1er janvier 2024. Il a une capacité d'environ 24 000 tonnes de déchets.

Ceux-ci sont triés mécaniquement et manuellement. Une fois triés, les matières sont conditionnées en balles, vracs ou paquets. Les poids finaux des différents produits triés (acier, aluminium, papier, carton, plastiques : PEHD, PET…) sont imputés à chaque collectivité cliente grâce aux caractérisations effectuées tout au long de l'année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Une fois triées et conditionnées, les matières sont envoyées aux différents repreneurs sélectionnés par Paprec.

Flux sortants (en tonnes)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
PET CLAIR	361	403	378	393	285	372	30%
PET FONCE	80	101	71	71	59	63	7%
PE/PP/PS (dont PEHD)						186	/
FILM PE						42	/
PEHD	143	146	108	133	150		/
TETRA	71	89	84	89	83	80	-4%
CARTONNETTES	1054	1619	1387	1365	1197	1423	19%
CARTON BRUN	684	650	123	628	611	833	36%
JRM	1057	983	1304	1088	677	266	-61%
GROS DE MAG	483	431	916	950	762	1077	41%
ACIER	174	231	164	194	158	182	15%
ALU	10	7	16	20	26	23	-11%
REFUS	1261	923	2144	2023	2542	2603	2%
TOTAL	**5378**	**5583**	**6695**	**6954**	**6550**	**7151**	**9%**

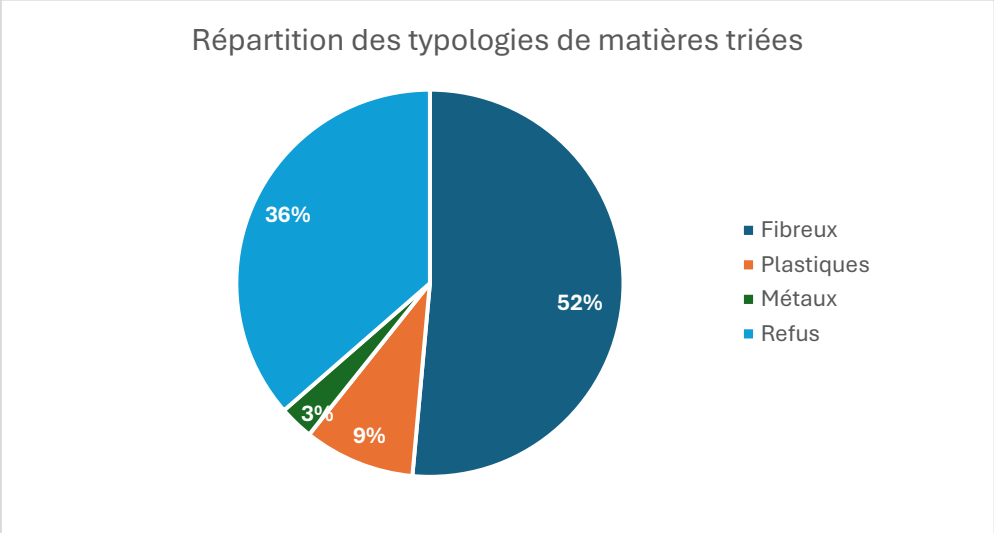
On observe une augmentation globale des flux sortants dont les refus de tri. Cette dégradation de la qualité du tri appelle la mise en place d'actions de sensibilisation fortes en 2025.

On observe également une forte diminution des JRM. Celle-ci s'explique entre autres par l'adoption de nouvelles mesures pour réduire les déchets : stop pub, interdiction de distribution de prospectus …

Répartition des différents flux de déchets

Sont appelés fibreux, les déchets composés de papiers et de cartons (GM, JRM, cartons, cartonettes, tetra…). On les oppose généralement aux plastiques et aux métaux.

Les fibreux restent les principales matières revalorisées au centre de tri. Les cours de revente de ces matériaux ont donc un impact très important sur les recettes perçues par l'agglomération. Les refus représentent une part très importante des tonnages issus du centre de tri.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

SENSIBILISATION ET REDUCTION DES DECHETS

La sensibilisation

Tout au long de l'année 2024, les animatrices et animateurs du service sensibilisation ont réalisés des animations sur le territoire. Celles-ci, destinées à tout type de public ont permis de sensibiliser petits et grands.

49 opérations de sensibilisation ont ainsi pu être effectuées auprès d'établissements scolaires, d'associations, de professionnels du territoire. Celles-ci portent sur 3 thématiques :

- Le tri des déchets : 23 animations
- Le compostage (hors réunions publiques) : 18 animations
- La lutte contre le gaspillage alimentaire : 8 animations

En complément de ces animations, l'agglomération a également organisé 20 visites de centre de tri et de l'Eco'logis.

Le service est également sollicité dans le cadre d'opérations « nettoyons la nature ». Dans ce cadre l'agglomération met à disposition des communes qui le souhaitent, des pinces pour ramasser les déchets, donne des conseils en matière de tri et peut, sous certaines conditions, mettre à disposition des caissons pour la collecte des déchets. Le service a ainsi participé à une quinzaine d'opération en 2024.



2024 c'est également la participation à 6 autres évènements :

- Les Naturalies
- La fête de la nature
- Le Troc plantes
- Les portes ouvertes de la maison des espaces naturels
- L'Aggloraid
- Les artisanales

Les programmes pédagogiques

Depuis plus de 10 ans, l'agglomération intervient auprès des établissements scolaires via le déploiement de deux programmes pédagogiques complets.



Les gardiens du tri

Ce programme est destiné aux élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires du territoire. Il se déroule de mars à juin. Chaque classe bénéficie d'une animation et de deux visites (de l'Eco'Logis et du centre de tri). En 2024, les établissements ont été invités à participer à un concours de poésie autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce concours a fait l'objet d'une remise de prix lors de la

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publié le : 16/10/2025

journée de clôture. Les élèves ont profité de cette journée pour voir en avant-première Vice Versa 2 des studios Disney.

Ce programme pédagogique a été déployé au sein de 7 classes pour un total de 166 élèves sensibilisés.





Eco Visa

Ce programme est destiné aux élèves des collèges et Lycée du territoire. Il se déroule d'octobre à décembre. De la même manière les élèves bénéficient d'une animation en classe. Suite à l'animation, les élèves participent à un concours inter établissements visant à récolter le plus possible de DEEE. A l'issu du concours, les élèves gagnants reçoivent des tickets pour faire des activités sur le territoire et l'établissement gagnant reçoit un ordinateur reconditionné.



En 2024, 9 établissements ont participé à l'opération et 2564 DEEE ont été collectés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Adoptez un composteur



2024 a particulièrement été marquée par le lancement de l'opération « Adoptez un composteur ! ». Les équipes ont particulièrement été mobilisées pour assurer les 54 réunions publiques à l'issue desquelles les composteurs étaient distribués gratuitement aux habitants du territoire. En parallèle de ces réunions publiques, les habitants de l'agglomération ont également été sensibilisés lors des différents évènementiels organisés par l'agglomération.

Le service communication a également été sollicité avec la création d'outils spécifiques : film explicatif, guide du compostage …





Les communes de La Chapelle Forainvilliers, Tremblay les Villages, Broué, La Chaussée d'Ivry, Guainville, Mézières en Drouais, Oulins, Berchères sur Vesgre, Bû, Abondant, Marchezais, Germainville, Serville, Serazereux, Brezolles, Cherisy, Rouvres, Ormoy, Ouerre, St Ouen Marchefroy, Ecluzelles, Villemeux sur Eure, Le Boullay Mivoye, Ste Gemme Moronval, Saulnières, Crécy Couvé, Louvilliers en Drouais, Tréon, Dreux, Boissy en Drouais, Allainville, Aunay sous Crécy, Marville Moutiers Brûlé, Garnay, Luray, Charpont, Ivry la Bataille, Le Boullay Thierry, Vernouillet, Garancières en Drouais et Vert en Drouais ont ainsi bénéficié du dispositif.

C'est ainsi plus de **3 400 foyers** qui se sont lancés dans la démarche.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

FINANCES

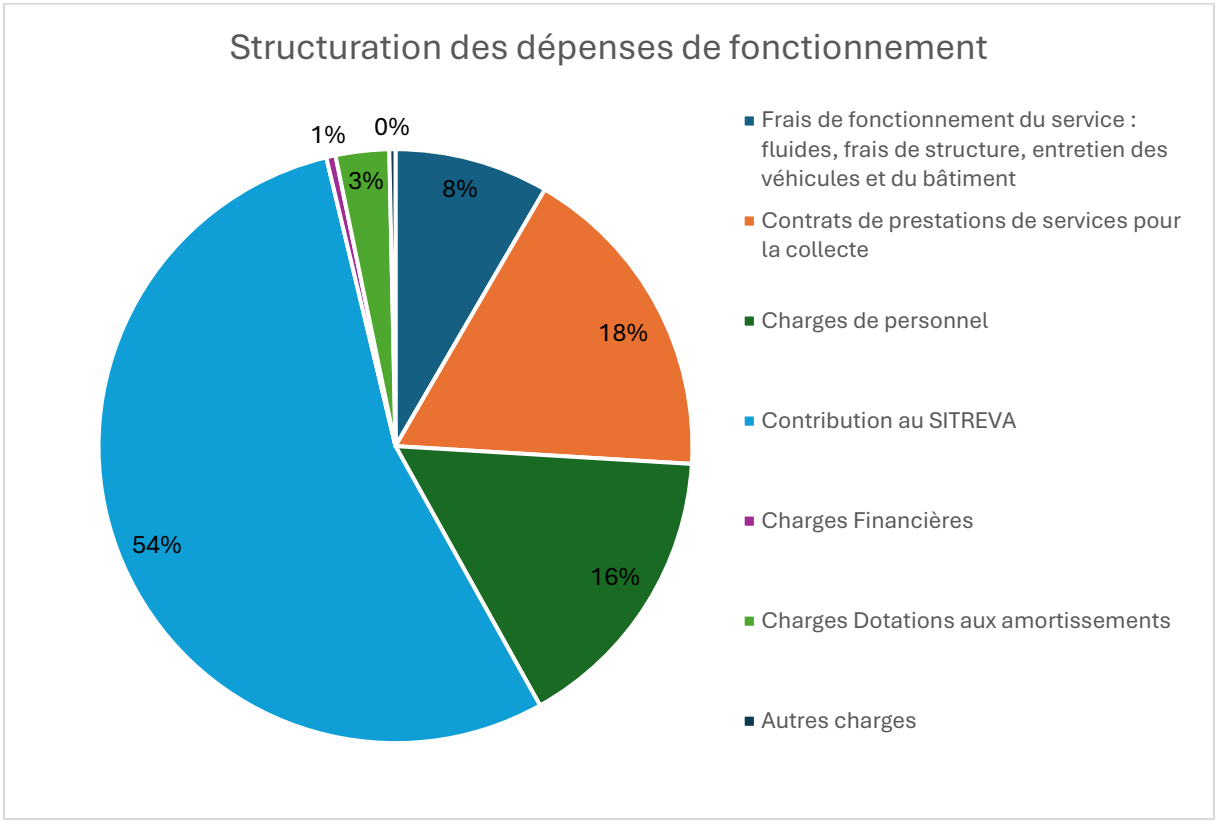
Fonctionnement

DEPENSES	2022	2023	2024	ECART 2023_2024
Charges à Caractère général	4 841 221,98 €	5 110 685,84 €	5 914 014,52 €	803 328,68 €
Charges de personnel	3 297 158,88 €	3 383 741,49 €	3 634 453,22 €	250 711,73 €
Charges Financières (intérêts emprunts)	160 904,85 €	138 099,46 €	114 895,44 €	-23 204,02 €
Charges de gestion courantes (SITREVA, Habitat Drouais)	10 189 848,62 €	11 561 528,60 €	12 453 142,83 €	891 614,23 €
Charges exceptionnelles	4 856,91 €	88 071,56 €	3 825,71 €	-84 245,85 €
Charges dotations aux amortissements + provision CET personnel	727 714,03 €	830 647,22 €	660 400,57 €	-170 246,65 €
Remboursement TEOM	0,00 €	40 352,00 €	4 872,00 €	-35 480,00 €
Total	**19 221 705,27 €**	**21 153 126,17 €**	**22 785 604,29 €**	**1 632 478,12 €**

DETAIL	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Chapitre 011- Charges à caractères général	**4 841 221,98 €**	**5 110 685,84 €**	**5 914 014,52 €**	**16%**
Frais de fonctionnement du service : Fluides (électricité, gaz, eau, affranchissement, carburant, frais de structure, entretien bâtiments-véhicules-camions-bennes, assurances, location bennes, camions)	1 429 619,63 €	1 601 033,87 €	1 911 525,43 €	**19%**
Contrats de prestations de services pour la collecte	3 411 602,35 €	3 509 651,97 €	4 002 489,09 €	**14%**
Chapitre 012- Charges de personnel	**3 297 158,88 €**	**3 383 741,49 €**	**3 634 453,22 €**	**7%**
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	**10 189 848,62 €**	**11 561 528,60 €**	**12 454 551,87 €**	**8%**
Contribution au SITREVA	10 129 704,68 €	11 495 538,00 €	12 383 633,43 €	
Charges gestion courante (logiciels : géolocalisation, Publidata, Trackoe)	27 219,04 €	30 144,62 €	35 072,44 €	
Contribution Habitat Drouais-OPH-encombrants	32 924,90 €	35 845,98 €	35 846,00 €	
Chapitre 66 - Charges Financières	**160 904,85 €**	**138 099,46 €**	**114 895,44 €**	**-17%**
Intérêts des emprunts	160 904,85 €	138 099,46 €	114 895,44 €	
Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles	**4 856,91 €**	**88 071,56 €**	**0,00 €**	
Régularisation contribution SITREVA	0,00 €	62 287,25 €	0,00 €	
Opérations annulées erreurs s/écritures	2 989,91 €	25 784,31 €	0,00 €	
Ajustement des opérations suite au prorata de TVA	1 867,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 68 - Charges Dotations aux amortissements	**727 714,03 €**	**830 647,22 €**	**662 817,24 €**	**-20%**
Provision CET	4 294,00 €	19 303,00 €	0,00 €	
Dotations amortissements	723 420,03 €	811 344,22 €	662 817,24 €	
Chapitre 014- Atténuations des produits	**0,00 €**	**40 352,00 €**	**4 872,00 €**	
Remboursement TEOM	0,00 €	40 352,00 €	4 872,00 €	
Total	**19 221 705,27 €**	**21 153 126,17 €**	**22 785 604,29 €**	**8%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Au global les dépenses de fonctionnement sont à la hausse à hauteur de 8% par rapport à 2023. On note particulièrement une forte augmentation liée à la prestation de collecte en porte à porte réalisée par la société SEPUR ainsi qu'une forte augmentation des frais de fonctionnement du service (fluides, entretien des camions). Ces augmentations sont liées, pour la première à la révision de prix et pour la seconde, à la vétusté du parc poids lourds ainsi qu'à la conjoncture mondiale.



La structuration des dépenses de fonctionnement reste globalement similaire aux années précédentes avec en premier lieu les dépenses liées au traitement des déchets et à l'exploitation des déchèteries (SITREVA) puis les dépenses liées à la prestation de collecte des déchets (SEPUR) et enfin les charges de personnel.

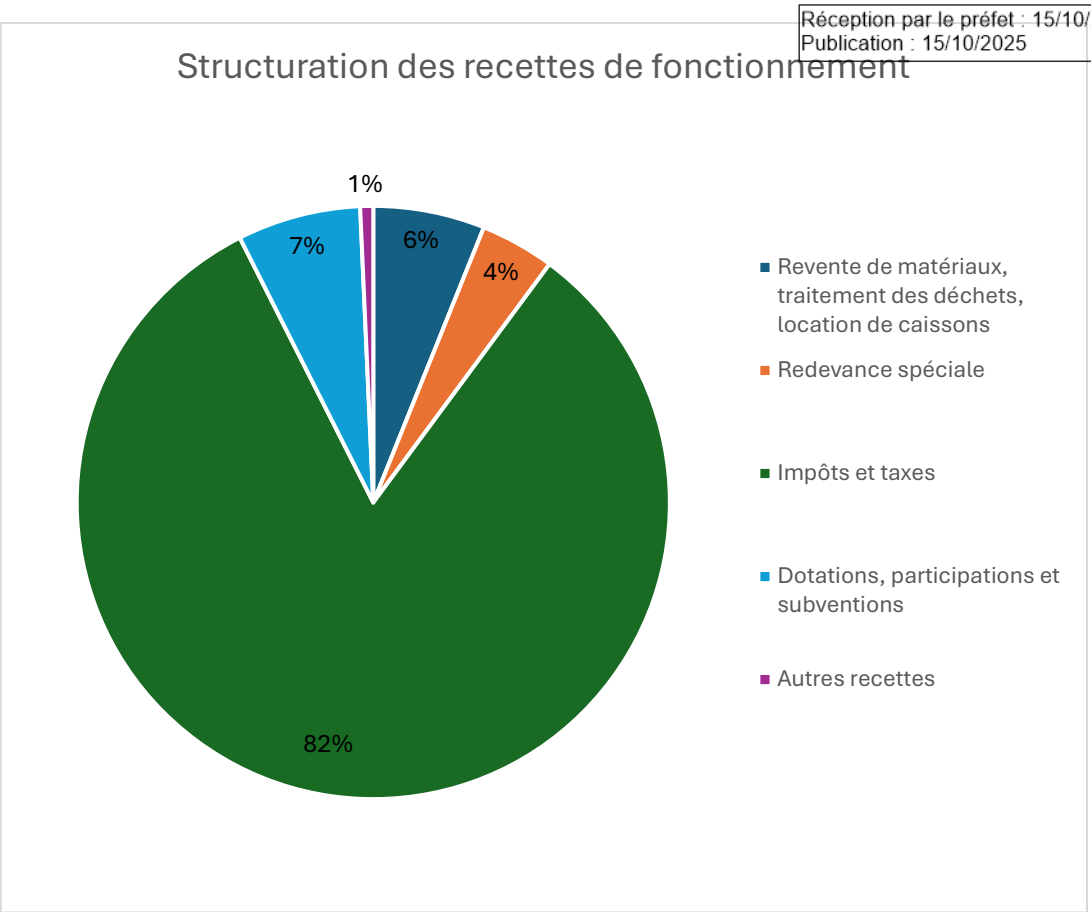
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

RECETTES	2022	2023	2024	ECART 2023_2024
Produits des services (redevance spéciale, location et traitement caisson, ventes matériaux)	2 244 696,05 €	2 694 514,98 €	2 253 200,61 €	-441 314,37 €
Impôts et taxes	16 558 873,00 €	17 676 799,92 €	18 329 576,00 €	652 776,08 €
Dotations, participations et subventions	1 423 319,64 €	1 353 866,98 €	1 495 253,25 €	141 386,27 €
Produits exceptionnels	12 366,84 €	472 628,16 €	10 252,71 €	-462 375,45 €
Amortissements subventions	196 556,48 €	205 883,61 €	90 300,00 €	-115 583,61 €
Autres produits de gestion	0,00 €	0,00 €	57 005,01 €	57 005,01 €
Total	**20 435 812,01 €**	**22 403 693,65 €**	**22 235 587,58 €**	**-168 106,07 €**

DETAIL	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Chapitre 70- Produits des services	**2 244 696,05 €**	**2 694 514,92 €**	**2 253 200,61 €**	**-16%**
Reventes de matériaux, location caisson et traitement déchet	1 518 483,27 €	1 804 699,77 €	1 352 939,56 €	
Redevance spéciale	726 212,78 €	889 815,15 €	900 261,05 €	
Chapitre 73- Impôts et taxes	**16 558 873,00 €**	**17 676 799,92 €**	**18 329 576,00 €**	**4%**
TEOM	16 558 873,00 €	17 676 799,92 €	18 329 576,00 €	
Chapitre 74 - Dotations, Participations et subventions	**1 423 319,64 €**	**1 353 867,04 €**	**1 495 253,25 €**	**10%**
Remboursement absentéisme du personnel	50 092,35 €	26 313,75 €	18 680,63 €	
Eco- Organismes (Citeo) + subvention région	1 373 227,29 €	1 327 553,29 €	1 476 572,62 €	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	**12 366,84 €**	**472 628,16 €**	**67 257,72 €**	**-86%**
Ajustements des opérations (TVA opérations rattachées de 2023)	0,00 €	0,00 €	57 005,01 €	
Ajustement compte épargne temps 2024	0,00 €	0,00 €	10 252,71 €	
Remboursement sinistre bacs brulés, facturation SEPUR	12 366,84 €	28 376,90 €	0,00 €	
Remboursement contribution Sitreva 2023	0,00 €	444 251,26 €	0,00 €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordres	**196 556,48 €**	**205 883,61 €**	**90 300,00 €**	**-56%**
Amortissement de subvention d'investissement	196 556,48 €	205 883,61 €	90 300,00 €	
Total	**20 435 812,01 €**	**22 403 693,65 €**	**22 235 587,58 €**	**-1%**

On note une très légère baisse des recettes de fonctionnement malgré une forte chute des recettes liées à la revente des matériaux (près de 500 000 € en moins entre 2023 et 2024). Ce décrochage est principalement dû aux fluctuations des cours de revente mondiaux très fortement impactés par l'actualité internationale de 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



La structuration des recettes de fonctionnement reste là aussi similaire à celle des années précédentes malgré le recul des recettes liées à la revente des matériaux. Le financement lié à la TEOM reste prépondérant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Investissement

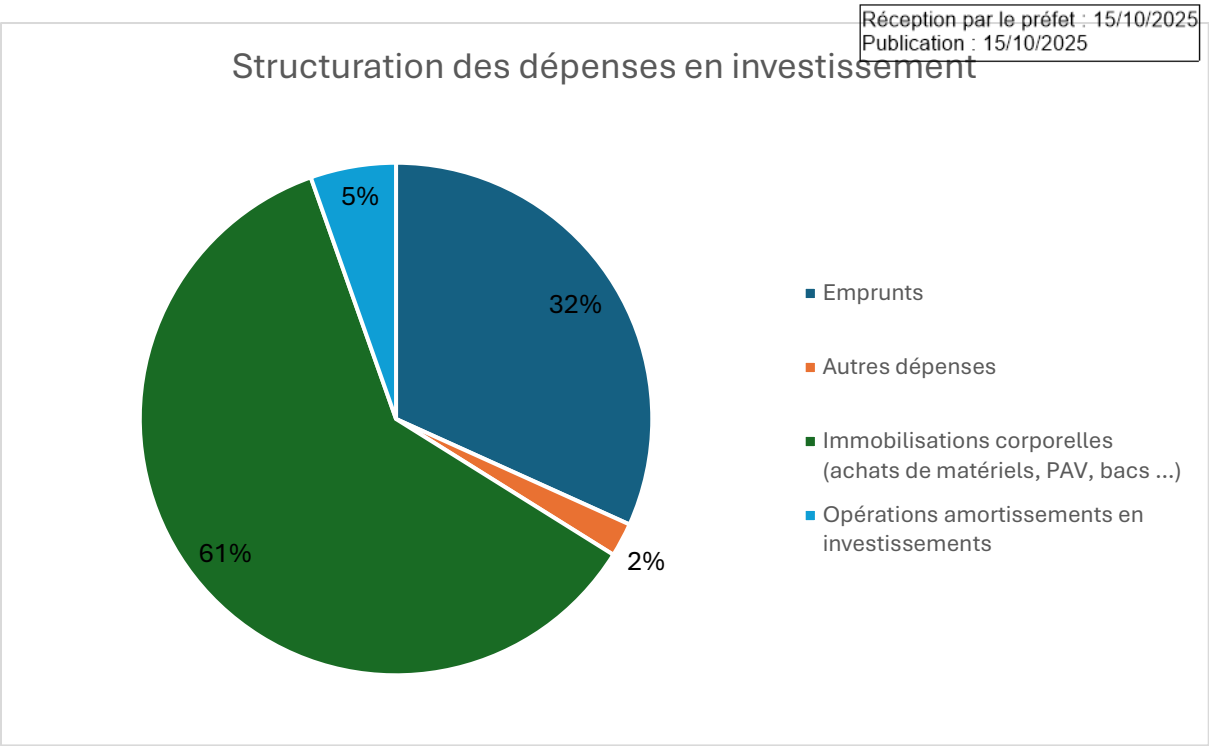
DEPENSES	2022	2023	2024	ECART MONTANT
Remboursement du capital	502 379,33 €	516 430,01 €	530 951,81 €	14 521,80 €
Immobilisations incorporelles	1 295,52 €	39 284,27 €	25 686,62 €	-13 597,65 €
Immobilisations corporelles	379 332,29 €	416 613,61 €	1 015 218,51 €	598 604,90 €
Immobilisations en cours	0,00 €	8 270,50 €	9 994,60 €	1 724,10 €
Opérations amortissements en investissements	196 556,48 €	205 883,61 €	90 300,00 €	-115 583,61 €
Participations, créances rattachées	0,00 €	57 500,00 €	0,00 €	-57 500,00 €
Total	**1 079 563,62 €**	**1 243 982,00 €**	**1 672 151,54 €**	428 169,54 €

DETAIL	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Chapitre 16- Emprunts	**502 379,33 €**	**516 430,01 €**	**530 951,81 €**	**3%**
Remboursement du capital	502 379,33 €	516 430,01 €	530 951,81 €	
Chapitre 20- Immo incorporelles	**1 295,52 €**	**39 284,27 €**	**25 686,62 €**	**-35%**
Acquisition logiciel, frais ingénierie	1 295,52 €	39 284,27 €	25 686,62 €	
Chapitre 21 - Immo corporelles	**379 332,29 €**	**416 613,61 €**	**1 015 218,51 €**	**144%**
Acquisition bacs, composteurs, colonnes aériennes, matériels informatiques, mobiliers…	379 332,29 €	416 613,61 €	1 015 218,51 €	
Chapitre 23 - Immo en cours	**0,00 €**	**8 270,50 €**	**9 994,60 €**	**21%**
Etude sol station lavage site de la Radio	0,00 €	8 270,50 €	9 994,60 €	
Chapitre 26 - Participations, créances rattachées	**0,00 €**	**57 500,00 €**	**0,00 €**	**/**
Garantie d'emprunts	0,00 €	57 500,00 €	0,00 €	
Chapitre 040- Opérations d'ordres	**196 556,48 €**	**205 883,61 €**	**90 300,00 €**	**-56%**
Amortissement de subvention d'investissement	196 556,48 €	205 883,61 €	90 300,00 €	
Total	**1 079 563,62 €**	**1 243 982,00 €**	**1 672 151,54 €**	**34%**

Les dépenses d'investissement sont en hausse à hauteur de + 34%. Cette hausse est le reflet de la volonté de l'agglomération de mettre en œuvre une politique forte d'amélioration du service en renouvelant les points d'apport volontaire, les bacs …

La mise en œuvre d'une politique de réduction des déchets active impacte également les investissements avec l'achat de composteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



La structuration des dépenses d'investissement a évolué depuis 2023. Les achats de matériels qui ne représentaient que 33% des dépenses en 2023 sont maintenant prépondérantes. A contrario, la part dédiée à l'emprunt est en recul (32% contre 42% en 2023).

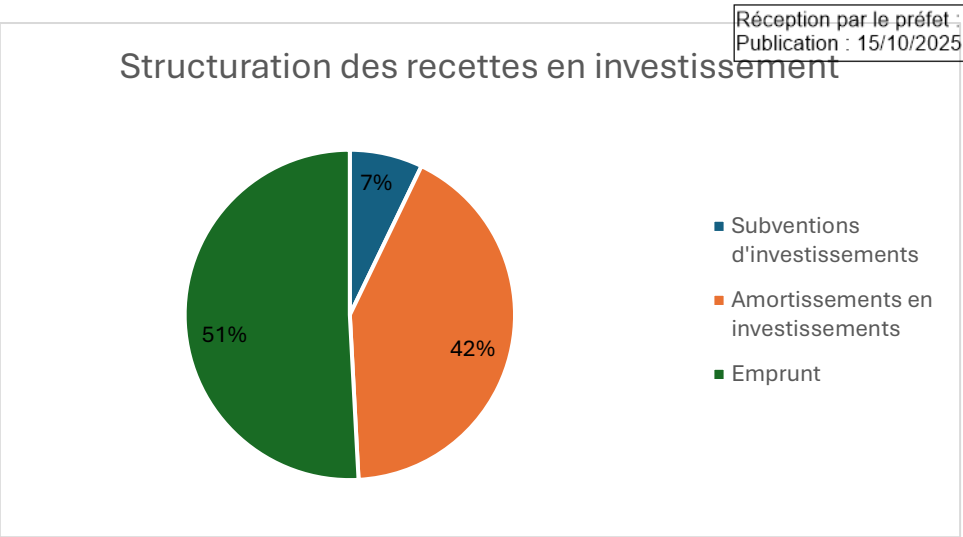
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

RECETTES	2022	2023	2024	ECART MONTANT
Excédent de fonctionnement capitalisé	263 667,00 €	323 986,65 €	0,00 €	-323 986,65 €
FCTVA	29 017,12 €	119 712,34 €	0,00 €	-119 712,34 €
Subventions d'investissements	0,00 €	1 200 000,00 €	112 443,31 €	-1 087 556,69 €
Amortissements en investissements	723 420,03 €	811 344,22 €	660 980,53 €	-150 363,69 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
Total	**1 016 104,15 €**	**2 455 043,21 €**	**1 573 423,84 €**	**-881 619,37 €**

DETAIL	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Chapitres 10 - Dotations, fonds divers, réserves	**292 684,12 €**	**443 698,99 €**	**0,00 €**	**/**
Excédent de fonctionnement capitalisé	263 667,00 €	323 986,65 €	0,00 €	
FCTVA	29 017,12 €	119 712,34 €	0,00 €	
Chapitres 13 - Subventions d'investissement reçues	**0,00 €**	**1 200 000,00 €**	**112 443,31 €**	**-91%**
Subvention "Transfert budget principal"	0,00 €	1 200 000,00 €	112 443,31 €	
Chapitres 16 - Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**0,00 €**	**800 000,00 €**	**/**
Mobilisation d'un emprunt	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €	
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	**723 420,03 €**	**811 344,22 €**	**660 980,53 €**	**-19%**
Amortissement de subvention d'investissement	723 420,03 €	811 344,22 €	660 980,53 €	
Total	**1 016 104,15 €**	**2 455 043,21 €**	**1 573 423,84 €**	**-36%**

Les recettes d'investissement sont en net recul par rapport à l'année dernière malgré un emprunt de 800 k€. Les recettes de FCTVA étant sollicitées avec 1 an de décalage, celles-ci n'apparaissent pas encore dans le bilan.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250929-CC2025-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



La structuration des recettes en investissement est différente de 2023. En effet, l'année dernière avait été marquée par l'obtention d'une subvention exceptionnelle liée à une sortie d'un syndicat du SITREVA. En outre en 2023, aucun emprunt n'avait été réalisé, l'excédent de fonctionnement avant permis d'alimenter les recettes d'investissement.